

Résultat intermédiaire définitif du 2 février 2007

de l'offre publique d'acquisition du 19 décembre 2006 de la

Liechtensteinische Landesbank Aktiengesellschaft, Vaduz, Principauté du Liechtenstein

portant sur toutes les actions nominatives détenues par le public,

d'une valeur nominale de CHF 68 chacune, de la

Bank Linth, Uznach, Suisse

1. Offre publique d'acquisition

Suite à l'annonce préalable du 7 décembre 2006, la Liechtensteinische Landesbank AG, Vaduz («LLB») a publié le 19 décembre 2006 une offre publique d'acquisition («l'offre») portant sur toutes les actions nominatives de Bank Linth, Uznach détenues par le public, d'une valeur nominale de CHF 68 chacune («actions de la Bank Linth»). Le prix de l'offre est de CHF 540 net en espèces par action de la Bank Linth (avant tout effet de dilution qui se réaliserait avant l'exécution de l'offre).

2. Résultat intermédiaire

Jusqu'à l'échéance de la période d'offre fixée au 2 février 2007, 16h00 heure d'Europe centrale («HEC»), 451'289 actions de la Bank Linth ont été proposées à l'achat à la LLB, soit 56.0 % de toutes les actions de la Bank Linth émises et détenues par le public faisant l'objet de l'offre.

En outre la LLB a acquis 31'848 actions de la Bank Linth en bourse et hors bourse jusqu'à l'échéance de la période d'offre, ce qui correspond à 4.0 % de toutes les actions de la Bank Linth émises et détenues par le public faisant l'objet de l'offre.

En tenant compte des actions de la Bank Linth détenues avant la publication de l'offre par la LLB et les personnes agissant de concert avec elle, la participation totale de la LLB et des personnes agissant de concert avec elle s'élève à l'échéance de la période d'offre au 2 février 2007 à 60.0 % du capital-actions et des droits de vote de la Bank Linth.

3. Réalisation des conditions

L'offre était soumise aux conditions suivantes conformément au paragraphe 1.7 du prospectus d'offre du 19 décembre 2006:

- A l'échéance de la période d'offre (éventuellement prolongée), l'offrante aura reçu des déclarations d'acceptation valables portant sur un nombre d'actions de la Bank Linth qui, ajouté aux actions de la Bank Linth que l'offrante et les personnes agissant de concert avec elle détiennent à ce moment, représente au moins 66 2/3 pourcents de toutes les actions de la Bank Linth émises à l'échéance de la période d'offre (éventuellement prolongée), en tenant compte des effets de dilution éventuels.
- Les autorités compétentes accordent les autorisations nécessaires dans le contexte de l'offre et son exécution.

La LLB renonce à la condition a. et déclare que l'offre a donc abouti. La condition b. demeure en vigueur comme condition résolutive au sens de l'art. 13 al. 4 OOPA-COPA comme décrit plus en détail au paragraphe 1.7. du prospectus d'offre.

4. Délai supplémentaire d'acceptation et exécution de l'offre

Conformément au paragraphe 9 du prospectus d'offre du 19 décembre 2006, un délai supplémentaire de 10 jours de bourse est fixé pour l'acceptation ultérieure de l'offre. Ce délai commence le 8 février 2007 et prend fin le 21 février 2007, 16h00 HEC.

Les actionnaires qui conservent leurs actions de la Bank Linth dans un dépôt d'une banque suisse ou liechtensteinoise et qui n'ont pas encore accepté l'offre sont informés de l'offre par la banque de depositaire et priés de procéder selon leurs directives.

Les actionnaires qui conservent leurs actions de la Bank Linth sous forme de certificats à leur domicile ou dans un coffre-fort bancaire ont reçu le formulaire «Déclaration d'acceptation et de cession» par courrier séparé, également du registre des actions de la Bank Linth. Les actionnaires qui non pas encore accepté l'offre sont priés de compléter et de signer le formulaire « Déclaration d'acceptation et de cession ». Ce formulaire doit ensuite être remis avec les certificats d'actions non annulés à la prochaine filiale de la Bank Linth, à leur banque ou à la Bank Vontobel AG (à l'attention de Monsieur Patric Brönnimann, Bank Vontobel AG, Corporate Actions, Bahnhofstrasse 3, 8022 Zürich; téléphone +41 (0)58 283 50 38) jusqu'au 21 février 2007, 16h00 HEC (heure de réception).

Le paiement du prix offert pour les actions de la Bank Linth valablement présentées à l'acceptation pendant la période de l'offre et le délai supplémentaire aura lieu le 6 mars 2007, sous réserve que l'exécution de l'offre ne sera pas prolongé conformément au paragraphe 1.7. du prospectus d'offre.

5. Restrictions d'offre

Les restrictions d'offre comme décrit dans le prospectus d'offre du 19 décembre 2006 demeurent en vigueur.

Vaduz, le 8 février 2007

Bank Linth	Numéro de valeur	ISIN	Symbole
Actions nominatives d'une valeur Nominale de CHF 68 chacune	130 775	CH 000 130 775 7	LINN

Banque chargée de l'exécution:

